

L214.MAG

POLITIQUE

Loi d'urgence agricole :
un fiasco pour les animaux

ENQUÊTE

Une vie de misère
pour Carrefour

JUSTICE

Toute une filière du foie
gras condamnée

TÉMOIGNAGE

Que signifie militer
avec L214 ?



100 portraits pour 100 millions d'animaux tués

• **ACTION** | 100 millions : c'est le nombre effarant d'animaux tués chaque année pour Carrefour. L'enseigne fait tout pour les cacher à ses clients. L214 les leur a montrés.

Une centaine d'activistes de L214 se sont rassemblés aux abords du plus grand Carrefour de France, à Villiers-en-Bière. Leur mission : investir l'hypermarché pour révéler aux clients les visages de l'élevage intensif. Ils ont retenu leur souffle en passant les portiques de sécurité. Puis, une fois placés près des rayons traiteur et boucherie, ils ont dévoilé les portraits de 100 animaux photographiés dans des élevages fournissant Carrefour.

Face aux visages des cochons, des lapins, des vaches et des poulets, beaucoup de clients détournait le regard... D'autres, au contraire, s'arrêtaient devant les panneaux pour y lire notre revendication : « Pour eux, demandons

moitié moins d'animaux tués d'ici 2030 ». Car seule la réduction du nombre d'animaux tués permettra de sortir des horreurs de l'élevage intensif. •



FACE À LEUR SOUFFRANCE, LES MENSONGES DE CARREFOUR

Carrefour a réagi en prétendant que L214 exigeait qu'il cesse de vendre de la viande. C'est faux. Nos demandes sont accessibles et rejoignent les impératifs environnementaux : il est de la responsabilité des enseignes de grande distribution de réduire rapidement le nombre d'animaux tués !



Le billet par Brigitte Gothière

“ Pour les animaux

Cet été, la France a brûlé. Canicules records, personnes âgées tuées par la chaleur, incendies ravageant des dizaines de milliers d'hectares. En plus des drames humains, une hécatombe dont on a peu parlé : des millions d'animaux brûlés vifs en forêt, morts de chaleur dans les élevages ou dans des eaux devenues bouilloires.

Et qu'a fait le législateur alors que tout était fournaise ? Il a accéléré. La loi d'urgence agricole adoptée cet été facilite l'agrandissement des élevages intensifs, ce modèle qui alimente le dérèglement climatique et s'effondre dès que celui-ci frappe. L'absurde au service d'un modèle qui installe la cruauté et l'insécurité alimentaire.

Nous ne sommes pas fatalistes. Inlassablement, nos actions montrent l'irréversible, placent entreprises et politiques face à leurs responsabilités. Si le législateur n'est aujourd'hui qu'une marionnette, des opportunités se forment au niveau local et européen. Les entreprises sont sensibles aux mobilisations de nos formidables bénévoles et membres.

Ensemble, ne lâchons rien. ♡♡

Mesures miroirs : l'Europe bouge enfin

EUROPE | Les mesures miroirs gagnent du terrain : des parlementaires de cinq groupes politiques ont plaidé pour leur adoption, afin que les produits d'origine animale importés soient soumis aux mêmes normes de production que les produits européens. La fin de la course au moins-disant pour les animaux ?

L'été est souvent le théâtre discret de débats décisifs. C'était le cas en juillet dernier, avec la révision du règlement portant sur l'organisation commune des marchés. Aucune mesure miroir n'était prévue par la Commission européenne. Nous avons rencontré des parlementaires à Bruxelles pour les inciter à prendre position. À la suite de ces échanges, des parlementaires de cinq groupes politiques au Parlement européen ont déposé des amendements exigeant l'inscription de mesures miroirs pour les produits d'origine animale. Une première victoire pour cette campagne que nous avons lancée en avril avec une coalition européenne d'associations. La bataille est loin d'être terminée. Nous poursuivrons notre mobilisation jusqu'à la fin de l'année pour que ces mesures soient inscrites dans le droit européen. Merci de porter avec nous la voix des animaux au-delà de nos frontières. ●

➔ En bref...



Un premier engagement prometteur

Salad&Co s'est engagée à réduire le nombre d'animaux tués pour fournir ses restaurants. C'est la première entreprise d'une longue série, nous l'espérons, à s'inscrire dans une dynamique ambitieuse : diviser par deux le nombre d'animaux tués pour l'alimentation française.



Foie gras : le Brésil tourne la page

Le Brésil a désormais interdit la production et la vente de foie gras sur son territoire, au nom du respect du « bien-être » animal. C'est le premier pays d'Amérique du Sud à franchir ce cap. Il est urgent que la France, principal producteur de foie gras au monde, suive cet exemple.



Grande nouvelle pour les poulpes

Le projet de construction du premier élevage de poulpes au monde à Grande Canarie en Espagne, a été abandonné. Une victoire pour toutes les associations mobilisées depuis 5 ans contre ce projet, et pour les poulpes qui n'auront pas à vivre confinés et dans la souffrance, avant d'être tués pour l'alimentation.



Droit humain

La Cour européenne des droits de l'homme reconnaît le véganisme comme une conviction éthique sincère et cohérente, relevant de la liberté de pensée et de conscience. La Cour avait été saisie par des personnes détenues en prison ou en hôpital psychiatrique en Suisse, forcées de manger des produits animaux.

Loi d'urgence agricole : accélérer l'élevage intensif, museler l'alerte

POLITIQUE | En réponse aux manifestations agricoles de l'hiver 2025, le projet de loi d'urgence agricole a été adopté par les parlementaires durant l'été. Ce texte ne répond à aucune urgence : il les aggrave.



Sur l'élevage, une mesure : faciliter l'installation et l'agrandissement des élevages intensifs. Elle permettra l'installation de 2 200 nouveaux poulaillers intensifs d'ici 2035 ! Un régime juridique spécifique aux élevages, dont aucun détail n'a été publié, allège les contrôles, réduit l'évaluation environnementale et limite la consultation du public. Une boîte noire qui laisse craindre le pire.

Cette loi cherche aussi à dissimuler ce que ces élevages renferment. En durcissant les sanctions contre les « intrusions » dans les élevages et les abattoirs, elle vise à intimider les lanceurs d'alerte.

Face à cette offensive, L214 n'a rien lâché : pour la première fois, l'association a imposé dans les débats au Parlement la nécessité de réduire le nombre d'animaux élevés et abattus. Car la vraie réponse est là : moins de consommation de produits d'origine animale, c'est moins d'élevage intensif, moins de souffrance animale, moins de dépendance aux importations, des ressources en eau et un climat mieux préservés.

La mobilisation continue : les candidats et candidates à la présidentielle devront se positionner sur notre demande de réduire de moitié le nombre d'animaux tués pour la consommation française d'ici 2030. L214 évaluera leurs engagements et leurs votes et publiera son bilan avant le scrutin. En 2027, ignorer les animaux aura un coût électoral. ●



La trahison de l'élevage intensif : le livre-choc !

LECTURE | Dans un livre coup de poing, L214 dévoile au fil d'une enquête implacable la supercherie que constitue l'élevage intensif en France.

L'élevage intensif vise à produire le plus d'animaux possible sur le moins d'espace possible, en considérant l'espace et le temps comme des coûts à réduire. Il repose sur des pratiques devenues ordinaires : sélection génétique, densités élevées, mutilations, recours aux antibiotiques pour maintenir en vie les animaux.

Le livre n'est pas un procès contre les éleveurs ou les consommateurs, mais le récit d'une dépossession collective dont nous subissons tous les effets. On découvre ainsi pourquoi l'élevage intensif est un danger global : pour la souveraineté alimentaire, la justice sociale, le climat, la santé publique et, bien sûr, pour les animaux.

Car depuis l'article L214-1 du Code rural en 1976, reconnaissant les animaux comme des êtres sensibles, le récit fait le constat de 50 ans d'inaction politique et de mépris du droit au profit d'exploitations toujours plus intensives et génératrices de souffrances.

Si elle est indéniablement sombre, la situation est-elle pour autant sans espoir ? Loin de là ! De nombreuses pistes permettraient de sortir de l'élevage intensif. C'est la voie la plus simple, la plus rapide et la plus efficace pour garantir la sécurité alimentaire, limiter les risques d'épidémie, protéger les agriculteurs et agricultrices, et freiner le dérèglement climatique. Et réduire considérablement le nombre vertigineux d'animaux tués pour la consommation !

Nourrir ou trahir. Comment l'élevage intensif saigne la France, publié aux éditions Payot, est disponible sur boutique.L214.com. ●

Élevage de saumons Pure Salmon : L214 saisit la justice

JUSTICE | L214 dénonce ce projet de ferme-usine de saumons, incompatible avec les besoins physiologiques de ces animaux.

Dix associations, dont L214, ont contesté devant le tribunal administratif l'autorisation accordée par la préfecture de la Gironde au projet de ferme-usine de saumons Pure Salmon, au Verdon-sur-Mer. Cet élevage aux dimensions sans précédent prévoit de produire en bassins 10 000 tonnes de saumons par an, soit 2 millions de poissons entassés en circuit fermé.

Nous dénonçons un modèle d'élevage intensif incompatible avec les besoins biologiques de ces animaux, favorisant le stress, les maladies et une mortalité massive. Nous alertons également sur les risques environnementaux : rejets d'effluents dans un milieu naturel sensible, prélèvements importants d'eau, forte consommation énergétique et vulnérabilité aux pannes. L214 demande l'annulation de ce projet et un moratoire sur les élevages piscicoles intensifs. ●

Brittany Ferries abandonne le transport d'animaux vivants

JUSTICE | La compagnie maritime avait repris ce commerce entre l'Irlande et la France en mars 2025, après 30 ans d'interruption.

Ce transport concernait notamment des milliers de veaux non sevrés, qui subissaient plus de 18 heures de traversée entre l'Irlande et Cherbourg, sans pouvoir boire ni se nourrir.

Brittany Ferries a annoncé l'abandon de ces transports à la suite d'une longue campagne menée par plusieurs associations françaises et européennes. Cette victoire historique constitue une étape décisive vers la fin de ce commerce honteux.

Irish Ferries est désormais la seule compagnie maritime à poursuivre le transport de veaux non sevrés entre l'Irlande et la France. ●

126 jours d'enfer pour les dindes Carrefour Simpl

ENQUÊTE | Cadavres parmi les vivantes, lumière allumée en continu, ramassage brutal : notre enquête dans un élevage fournisseur de Carrefour en Maine-et-Loire lève le voile sur le calvaire vécu par une dinde avant de finir en rayon.



Elle n'a jamais vu la lumière du jour. Enfermée dès la naissance dans un bâtiment surpeuplé, elle vit sur une litière saturée de fientes qui ne sera jamais renouvelée. Autour d'elle, des milliers d'autres dindes : sales, déplumées, parfois blessées. Certaines sont déjà mortes. Leurs cadavres restent au milieu des animaux vivants.

Ces images proviennent d'un élevage situé dans le Maine-et-Loire, qui fournit les magasins Carrefour : la viande de ces animaux est vendue sous la marque Simpl. Les dindes et dindons y passent 126 jours, toute leur vie, sans jamais accéder à l'extérieur. Passé le 80^e jour, la lumière ne s'éteint plus, les privant de tout repos. Tous ont une partie du bec coupée à la naissance, sans anesthésie.

Au moment du ramassage, direction l'abattoir, les oiseaux sont jetés avec violence dans des cages non conformes, où ils ne peuvent pas se tenir debout, parfois tassés avec le pied. Deux dindes sont égorgées sur place, en toute illégalité.

Nous avons porté plainte pour sévices graves et mauvais traitements contre l'élevage, la coopérative Terrena et Carrefour auprès du procureur du tribunal judiciaire d'Angers. Nous demandons toujours à Carrefour de cesser de soutenir massivement l'élevage intensif, notamment en mettant fin aux publicités et aux promotions sur les produits issus de ce type d'élevage. Plus de 150 000 personnes ont déjà signé notre pétition. ●



LA NORME, PAS L'EXCEPTION

97 % des dindes françaises sont élevées en système intensif : dans des bâtiments fermés de plus de 10 000 oiseaux, sans lumière naturelle ni accès à l'extérieur, avec une densité pouvant atteindre 8 dindes par mètre carré. Sans perchoir ni enrichissement, elles ne peuvent exprimer aucun comportement naturel. Sélectionnées pour grossir vite, elles souffrent de troubles locomoteurs et cardiovasculaires. Aucune réglementation spécifique, française ou européenne, n'encadre leurs conditions de vie.



Abattoir de Perpignan : inspection, suspensions et enquête judiciaire en cours

ENQUÊTE | Des cochons frappés à coups de poing et d'aiguillon électrique. Des vaches découpées vivantes. Des animaux qui s'échappent des équipements de contention. L214 a révélé l'enfer de l'abattoir de Perpignan, bâti en 2015 avec des millions d'euros d'aide publique. Au moment où nous écrivons ces lignes, une enquête judiciaire est ouverte, l'agrément pour l'abattage rituel est suspendu et des salariés ont été mis à pied.

Coups, électrochocs, animaux saignés conscients : les images tournées à l'abattoir de Perpignan révèlent une violence banalisée. À plusieurs reprises, des cochons et des moutons parviennent à s'échapper des équipements de contention et courent dans l'abattoir. Pourtant, Bernard Guasch, administrateur de l'établissement et président du club de rugby de Perpignan, affirmait quelques années plus tôt : « Il n'y a pas de scandale des abattoirs. Les inspecteurs ne trouveront rien du tout chez nous. » Les images prouvent le contraire.

Au-delà des gestes individuels, c'est la conception même de l'abattoir qui aggrave les souffrances. Le couloir qui amène les cochons à la mort forme un angle droit : les animaux paniquent, tentent de repartir en arrière et les coups d'aiguillon électrique se multiplient. Le box de contention des vaches ne les immobilise pas correctement : des étourdissements échouent, et certaines restent conscientes au moment de la saignée.

Aucune mise à pied ne corrigera un couloir mal conçu ni un box défaillant.

Tout cela se déroule sous les yeux des services vétérinaires de l'État, présents chaque jour d'abattage.

5 h 30 de vidéos remises à la justice

L214 a porté plainte pour actes de cruauté, sévices graves et mauvais traitements. Le dossier inclut 5 h 30 de vidéos documentant les infractions. Le préfet des Pyrénées-Orientales a suspendu l'agrément pour l'abattage rituel et ordonné une inspection. Le procureur a ouvert une enquête judiciaire. La direction a suspendu les salariés incriminés. Mais ce n'est pas suffisant.

Cet abattoir a été construit en 2015 pour 7,7 millions d'euros, avec le soutien financier de l'État, de l'Union européenne et de plusieurs collectivités. En 2021, il a encore reçu près de 1,5 million d'euros d'aide publique. Malgré les millions d'euros d'argent public investis, il est incapable de respecter les exigences minimales encadrant la mise à mort des animaux. Il doit fermer, et vous êtes plus de 100 000 à le demander.

Un problème systémique

C'est la neuvième enquête de L214 en abattoir en deux ans. À chaque fois, les images ont révélé des infractions dans des établissements pourtant placés sous contrôle vétérinaire. L214 a fait condamner l'État huit fois pour les manquements de ses services de contrôle. Le dernier audit national date de 2016 : le ministère de l'Agriculture concluait que 80 % des chaînes d'abattage étaient en infraction. Dix ans plus tard, aucun nouvel audit n'a été publié.

Nous demandons à la ministre de l'Agriculture :

1. un audit généralisé des abattoirs français,
2. la publication des rapports d'inspection par les préfetures,
3. un moratoire sur l'installation de nouveaux établissements.

L'enjeu dépasse chaque abattoir : il s'agit de contraindre l'État à regarder ce qui se passe dans l'ensemble du système d'abattage français. •

➔ (Re)découvrir l'enquête et signer la pétition sur [L214.com/abattoir-perpignan](https://l214.com/abattoir-perpignan).

+ de
100 000
signatures
en 3 jours !

En 2016,
80 %
des abattoirs
en infraction

La souffrance des vaches de Meillac enfin reconnue par la justice

JUSTICE | L'enfer dans un élevage d'Ille-et-Vilaine. C'est ce qu'ont vécu des vaches et leurs veaux, abandonnés dans un mélange d'urine, d'excréments et de boue. Grâce à votre mobilisation et à vos signatures sur notre pétition, la condamnation est tombée.

Cette situation connue des autorités depuis des années n'a pourtant été traitée qu'après la publication de notre enquête en 2024. Face aux images insoutenables, une grande opération de sauvetage a été menée. Hélas, en l'absence de refuges pour les accueillir durablement, les vaches survivantes ont fini à l'abattoir, comme tous les animaux exploités pour l'alimentation.

Notre travail aura au moins permis d'obtenir la condamnation de l'éleveur, désormais interdit de gérer une exploitation d'élevage. Une avancée en demi-teinte, mais une avancée quand même : la justice reconnaît enfin l'ampleur des souffrances endurées par ces vaches. ●

Parfois, les avancées ne se font pas attendre

JUSTICE | Un jour après la sortie de notre enquête dans un élevage de cochons dans le Finistère, l'établissement ferme pour de bon.

À la suite de notre signalement en mai dernier, le préfet du Finistère a suspendu les activités de l'élevage et une enquête pénale a été ouverte. À juste titre : les enquêteurs y ont découvert des animaux malades et blessés, des cadavres en décomposition et même des ossements dans les mangeoires. Plongés dans l'obscurité et entassés en surnombre, les cochons survivaient sans la moindre stimulation, pourtant indispensable à ces animaux d'un naturel curieux. Un environnement délétère qui poussait à bout les cochons.

Grâce à vous, nous avons pu mettre un terme à cette horreur. Les souffrances endurées ne peuvent être effacées, mais votre mobilisation à nos côtés prouve qu'un changement de situation rapide est possible. Continuons sans relâche, pour tous les autres animaux. ●

L'ensemble des acteurs condamnés dans une filière du foie gras

JUSTICE | Animaux entassés dans des cages, blessés, écrasés par leurs congénères. Et même des morts parmi les vivants. Vous souvenez-vous de nos révélations dans un élevage du Gers ?

Il y a maintenant quatre ans, L214 publiait ces terribles images d'un élevage de canards à foie gras. En 2025, l'élevage et l'éleveur étaient condamnés suite à notre plainte.

Récemment, le fournisseur ATG PALM a également été condamné pour avoir fourni près de 1 900 canards à l'élevage du Gers, un nombre dépassant la capacité maximale de l'établissement et privant les animaux de leurs besoins primaires. Cet acte délibéré, cumulé à l'enfermement et au processus de gavage, a aggravé l'état des canards. Le tribunal a pointé du doigt la « logique mercantile au détriment du bien-être animal » d'ATG PALM.

La condamnation d'un acteur aussi central dans la filière est inédite et établit la responsabilité de l'ensemble de la chaîne d'exploitation. Élevage, fournisseur, éleveur, tous sont complices des atroces souffrances infligées aux canards. Tous ont fait appel de leur condamnation. Nous serons là à chaque nouvelle étape pour défendre les canards. ●



LA VÉRITÉ SUR LE GAVAGE

Le foie gras est le cruel produit du gavage forcé des canards et des oies, auxquels on fait avaler jusqu'à 1 kg de nourriture d'un coup, pendant 10 à 15 jours. Un processus qui les rend volontairement malades et entraîne des problèmes locomoteurs, pulmonaires ainsi qu'une surmortalité.

La France continue de dominer le marché du foie gras, avec près des deux tiers de la production mondiale.

« Je regrette de ne pas avoir commencé plus tôt »

BÉNÉVOLAT | Pour Patricia, devenir bénévole aux côtés de L214 a été la suite logique de son engagement pour les animaux. Donatrice depuis 2014, elle a également rejoint le groupe local de L214 à Paris il y a quatre ans.



« Devenir bénévole est pour moi la concrétisation de mes valeurs : le respect de la vie animale quelle qu'elle soit, ainsi que de son environnement. En rejoignant les bénévoles de L214, j'ai trouvé une communauté de personnes ayant les mêmes préoccupations que moi concernant le sort des animaux.

Lors des actions, je peux tracter, tenir un panneau ou un stand... Il m'est aussi arrivé de me déguiser en poulet pour certaines actions. Chaque rôle est intéressant. J'aime notamment tenir un panneau montrant la réalité de l'élevage. J'observe les personnes : certaines détournent le regard, d'autres font un signe ou nous remercient de dénoncer ces atrocités.

Mon conseil si vous hésitez encore à devenir bénévole : allez-y ! Ça ne peut qu'être utile pour les animaux. Plus nous serons nombreuses et nombreux à dénoncer toutes les pratiques que l'on cache, mieux ce sera. Personne ne pourra plus dire « Je ne savais pas ». Personnellement, je regrette de ne pas avoir commencé plus tôt. » ●

Trouvez le groupe local le plus proche de chez vous sur L214.com/devenir-benevole.



Brandade de poireaux

Une recette proposée par Cap Veggie et L214

POUR 4 À 6 PERSONNES

25 min de préparation • 45 min de cuisson

LES INGRÉDIENTS

- 400 g de poireaux émincés lavés
- 400 g de pommes de terre coupées en cubes
- 240 g de haricots blancs en conserve
- 40 ml d'huile d'olive pour la purée
- 20 ml d'huile d'olive pour la chapelure
- 1 belle gousse d'ail hachée
- 40 g de chapelure
- 4 cuillères à café de jus de citron
- 1 cuillère à café d'ail semoule
- sel, poivre

PRÉPARATION

1. Faites cuire les rondelles de poireaux et les cubes de pommes de terre pendant 30 min en mode vapeur.
2. Ajoutez les haricots blancs, l'huile d'olive, le jus de citron, l'ail écrasé et le sel.
3. Mixez grossièrement les légumes et les haricots blancs.
4. Goûtez et rectifiez l'assaisonnement avec du sel et du poivre.
5. Placez la préparation dans un plat à gratin. Mélangez la chapelure avec l'ail semoule, répartissez ce mélange sur le dessus, puis ajoutez l'huile d'olive.
6. Faites cuire sous le gril à 210 °C pendant 15 min.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Ce plat est adapté du livret à destination de la restauration scolaire *31 recettes qui sauvent des animaux*. Il regroupe de délicieuses alternatives végétales aux plats traditionnels à base de produits d'origine animale.

Ce livret a été conçu par Cap Veggie, organisme de formation professionnelle en cuisine végétarienne, et L214.

Réalisation de ce numéro : l'équipe de L214 / Directeur de publication : Antoine Comiti, président de L214 / Maquette : Abdel Rouji / Contact : L214.com/contact / Impression : Imprimerie Clément - clementimprimeurs.fr - Imprimé sur papier Cyclus 80 g recyclé 100 % - Papier FSC (FSC C101533) / Crédits photos : L214, sauf couverture : Dominic Hofbauer ; recette p.7 : Morgane Lepetit, p. 8 : Insolente Veggie / Adresse postale : Association L214 - CS 30082 - 75935 Paris Cedex 19 / ISSN : 2110-1280 / Dépôt légal : à parution / Prochain numéro : février 2027.



Il est engagé Éric Antoine

Il s'est révélé au grand public par ses spectacles mêlant magie et humour. Juré emblématique de l'émission *La France a un incroyable talent*, Éric Antoine a renoncé à faire intervenir des animaux sur scène afin de ne plus les instrumentaliser. Son déclic ? Le documentaire *Cowspiracy*, à la suite duquel il refuse de manger les jeunes animaux, avant d'écarter tout produit issu de l'exploitation animale. Pour lui, l'alimentation végétale est une aventure aussi bien créative que surprenante.

“ Le véganisme, c'est l'acte personnel le plus fort que tu puisses faire d'un point de vue écologique. ”

Que se passerait-il si on laissait les gens légiférer pour leurs propres intérêts ?

vu par Insolente Veggie



insolente-veggie.com

SOUTENIR L214 PAR UN DON

Vos dons font nos actions ! Merci de nous aider à agir pour les animaux.

Je soutiens L214 par **un don :**

☐ 30€ ☐ 60€ ☐ 120€ ☐

Avec ce don, je deviens membre de L214 ou je prolonge mon adhésion.

Je retourne ce bulletin accompagné de mon chèque à l'ordre de L214 à l'adresse :



**Association L214 - CS 30082
75935 Paris Cedex 19**

Plus rapide, je fais mon don sécurisé sur **don.L214.com** ou en flashant ce QR code.

☐ Je souhaite en savoir plus sur la possibilité de faire un legs pour les animaux.

MES COORDONNÉES

Prénom : Nom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Réduction d'impôt : si vous êtes imposable en France, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % du montant total de vos dons, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Un don de 50 € vous revient à 17 € après réduction fiscale. Les reçus fiscaux sont envoyés en mars de l'année suivant le don.